

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 19 Janvier 2012 à 20h 30 à la Mairie

- **Ordre du Jour : Droits de Prémption -Budget : Investissement : Délibération Cadre - Budget Délégation du Maire article L1612-1 - Consultation : Choix du fournisseur GAZ - Consultation : choix de l'établissement bancaire pour emprunt et ligne de trésorerie - Indemnités de frais de déplacement des agents municipaux dans le cadre de la formation professionnelle - Projet 2012 de Mise en sécurité dans le cadre des demandes de subventions au titre des Amendes de Police - Consultation bureau d'études pour élaboration avant projet agrandissement écoles - Consultation bureau d'études pour élaboration avant projet traversée du village - Demandes de subvention : Ecole Subvention aux associations APE et Terre des enfants (2011) - Demande de subventions : Ligue contre le cancer, Prévention routière – Remerciements - Questions diverses.**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusés : Astier Jean Louis - Jacquet Jean

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 22/01/2012

---

La séance est ouverte à 20h30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Création d'une association à la bibliothèque, demande de subvention concernant l'étude pour l'élaboration avant projet de la traversée du village, il propose également de retirer le point de l'ordre du jour concernant la consultation d'un bureau d'études pour élaboration avant projet agrandissement école, car le dossier n'est pas suffisamment finalisé. Le conseil donne son accord pour ces rajouts et ce retrait.

<p><b><i>Délibération N°1/2012</i></b> <b><i>Droits de Prémption</i></b></p>
--

**Droits de préemption :** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AK N°2343-2346 vendu par Mr ROBLA Michel à Mr et Mme MUSCIO Damien.
- L'immeuble cadastré Section AB N°2159 vendu par Melle MULOT Tatiana à Mme CALENDRE et Mr SABATIER
- L'immeuble cadastré Section AL N°168-167 vendu par Mr BELLOIR Yves à Mr GANTZ Etienne

**Délibération N°2/2012**  
**Budget Investissement : Délibération Cadre**

**Délibération cadre :**

Mr le Maire rappelle au conseil que d'après l'instruction n° 02.028 MO du 3 avril 2002, les mairies ont la possibilité de payer en investissement les fournitures dont la valeur est inférieure à 500 € TTC (à la ligne) lorsque celles-ci sont des biens meubles constituant des immobilisations en nature pour les budgets (Mairie et CCAS).

Où l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, entendu l'énumération de l'arrêté n° NOR/INT/B0100692 du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application du Code Général des Collectivités territoriales (articles L2122.21, L 3221.2 et L 4231.2) décide d'autoriser le paiement en investissement des fournitures suivantes :

NOMEMCLATURE DES BIENS MEUBLES CONSIDERES COMME VALEURS IMMOBILISEES instruction n° 02.028.0 du 3 avril 2002.

**Administration et services généraux :**

1. Mobilier
2. Ameublement : stores, rideaux, tapis
3. Matériel de bureau : balance, calculatrice, titreuse, tableau
4. Matériel informatique : logiciels et progiciels, périphériques, unité centrale
5. Matériel audiovisuel : (sauf consommables tels que films, cassettes, ampoules, pellicules photos)
6. Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique : drapeaux, écussons, grilles d'exposition, panneaux et vitrines d'affichage)
7. Matériel de téléphonie : téléphone portable
8. Chauffage sanitaire : installations sanitaires, ventilateur, convecteur
9. Entretien nettoyage : aspirateur eau/poussière, nettoyeur pression, ponceuse

**Culture :**

Bibliothèque, médiathèque, archives : bacs à livres, à K7, à CD, bibliothèque, chariot à livres, rayonnages

**Secours incendie, police :**

Extincteurs, pompes, poulies, pulvérisateurs, vannes, lances et tuyaux

**Voirie et réseaux divers :**

1. Installation de voirie : matériel mobile de signalisation, mobilier urbain non scellé
2. Matériel de voirie : barrières, godets engins de terrassement, outillage motorisé (compresseur, marteau-piqueur)
3. Eclairage public, électricité : candélabres, ballast, groupe électrogène

**Services techniques, atelier, garage :**

1. Atelier : appareil mobile de lavage, coffret outillage (tarauds, filières, douilles à cliquet, pinces à sertir ....) diable, échafaudage, établi, étau, perceuse électrique, pied à coulisse, poste à soudure, scie circulaire, à ruban, sauteuse ; tournevis électrique
2. Garage : compresseur électrique, cric hydraulique, matériel de levage HP, palan

**Agriculture environnement :**

Broyeurs à déchets, conteneurs à ordures ménagères ; matériel d'entretien (aspirateur à feuilles, débroussailleuse, épareuse, scie circulaire, souffleuse à feuilles, sur remorque, système d'arrosage mobile (tuyau, enrouleurs, lance, robinetterie de raccordement)

**Sport, loisirs, tourisme :**

But et son filet, panneau, paire de poteaux et filet ; machine à tracer les lignes de jeu ; mobilier de jeux (toboggan; bicyclette, table de ping-pong ; billard, baby-foot, tentes.).

***Délibération N°3/2012***  
***Délégation du Maire article L 1612-1 du CGCT***

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L1612-1) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

***Délibération N°4/2012***  
***Consultation : Choix du fournisseur Gaz***

Considérant que la commune a décidé de revoir le contrat de fourniture de gaz propane;  
Considérant qu'il a été lancé une consultation suivant la procédure des marchés adaptés auprès de plusieurs fournisseurs pour la fourniture de gaz pour les logements de l'ancienne Gare, le foyer et l'école, représentant une consommation d'environ 13 tonnes de gaz par an, en 3 points de livraison ;

Après parution d'une annonce de consultation dans le journal Gard Eco en date du 13/12/2011 et publication de l'annonce sur notre site internet, quatre sociétés ont soumissionné :

- Primagaz
- Totalgaz
- Butagaz
- Antargaz

Vu l'analyse des offres, ci annexée à la présente délibération, il est proposé de retenir l'offre de la société BUTAGAZ portant sur un contrat de 5 ans dont les caractéristiques suivent :

- fourniture de propane pour toutes les citernes au prix de 800 € HT la tonne.
- installation de 3 citernes aériennes et consignation pour la somme totale de 560.00 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à la société BUTAGAZ le marché de fourniture en gaz
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture et tout document se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération N°5/2012***

#### ***Consultation : choix de l'établissement bancaire pour emprunt de 100 000 € :***

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée auprès de trois organismes bancaires pour un emprunt de 100 000 euros en vue de financer les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'eau et assainissement de la commune.

- Dexia n'a pas souhaité répondre à notre demande.
- La caisse d'épargne Languedoc Roussillon a proposé une offre qui ne correspond à l'ensemble des critères demandé dans la consultation, notamment sur la durée de remboursement de l'emprunt. (15 ans au lieu de 30 ans)
- Seul, le Crédit Agricole du Languedoc a proposé une offre répondant aux critères suivant le contrat ci annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 100 000 € au taux actuariel de 4,75 % L'an, remboursable en 30 échéances annuelles constantes de 6320, 95 € .
- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

### ***Délibération N°6/2012***

#### ***Consultation : choix de l'établissement bancaire pour une ligne de trésorerie***

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée auprès de trois organismes bancaires pour une ligne de trésorerie de 600 000 euros en vue de pouvoir honorer les factures relatives aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'eau et assainissement de la commune dans l'attente du paiement des subventions.

- Dexia n'a pas souhaité répondre à notre demande .
- La caisse d'épargne Languedoc Roussillon a proposé une offre qui ne correspond pas à l'ensemble des critères demandé dans la consultation, notamment sur le montant de la ligne de trésorerie.(seulement 250 000 €).

- Seul, le Crédit Agricole du Languedoc a proposé une offre répondant aux critères suivant le contrat ci annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc aux conditions suivantes :

Montant	600 000 €
Durée	12 mois, date de la signature du contrat par la commune
Indice	Moyenne des EURIBOR 3 mois du mois précédent (1,481 % à ce jour)
Marge fixe	2,90 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour 4,381%
Frais et commissions	Néant

Le Conseil Municipal :

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole du Languedoc.

***Délibération N°7/2012***

***Personnel : Indemnités de frais de déplacement du personnel municipal dans la cadre de la formation professionnelle***

Mr le Maire rappelle au conseil que suite à la baisse du taux de cotisation du CNFPT passant de 0.90 % au lieu de 1 %, le CNFPT a décidé de ne plus prendre en charge les frais de déplacements des agents participant à des formations.

Compte tenu de la baisse de la cotisation, le Conseil Municipal décide que soient pris en charge sur le budget principal de la commune, les frais de transports et de séjour engagés par le personnel municipal à l'occasion des déplacements effectués pour participer à des formations professionnelles.

Les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel feront l'objet d'un état de frais et seront indemnisés selon les barèmes en vigueur fixés par arrêté ministériel.

***Délibération N°8/2012***

***Personnel : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade***

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 décembre 2011  
Le maire propose à l'assemblée :

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Grades d'avancement	Taux
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.**

***Délibération N°9/2012***  
***Personnel : Tableau des effectifs du personnel communal***

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 29 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant les décrets du 22 décembre 2006, portant intégration et reclassement des fonctionnaires de catégories C avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Considérant la délibération du conseil en date du 29 novembre 2011 créant un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Agents titulaires

Grade	Catég	Secteur	Rémunération	TC ou TNC
Rédacteur Territorial	B	Administratif	Ind Brut 382	TC
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Administratif	Ind Brut 310	TNC (28h)
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Technique	Ind Brut 446	TC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Technique	Ind Brut 446	TC
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Technique	Ind Brut 310	TC
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> e classe (ATSEM)	C	Petite enfance	Ind Brut 347	TNC (23h30)
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Petite Enfance	Ind Brut 310	TNC (23h30)
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Ecole	Ind Brut 303	TC
Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Animation	Ind Brut 310	TC

Agents non titulaires de droit public

Grade	Type de contrat	Secteur	Rémunération	TC ou temps partiel
Agent des services techniques	CDD	Technique	297	TNC (20 h )

Agents non titulaires de droit privé

Grade	Type de contrat	Secteur	Rémunération	TC ou temps partiel
Agent des services techniques	CAE	Technique	SMIC horaire	TP (20 h )
Agent d'entretien	CAE	Ecole cantine	SMIC horaire	TP (20 h )
Agent d'entretien	CAE	Ecole foyer Biblio	SMIC horaire	TP (20 h )
Agent d'animation	CAE	Animation Petits	SMIC horaire	TP (20 h )
Agent d'animation	CAE	Animation Grands	SMIC horaire	TP (20 h )
Agent des services administratifs	CAE	Accueil Mairie	SMIC horaire	TP (20 h )

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2008 de la commune de Lézan, au chapitre 012.

***Délibération N°10/2012***

**Projet 2012 de Mise en sécurité dans le cadre des demandes de subventions au titre des Amendes de Police**

Monsieur TRILLON rappelle au conseil que tous les deux ans il est possible d'obtenir une subvention au titre des amendes de police pour un projet de Mise en sécurité sur la commune.

Cette année il est proposé au conseil de sécuriser le carrefour RD 24 - RD 907 par l'aménagement de trottoir.

Ce cheminement piétonnier permettrait de sécuriser considérablement ce secteur. Ce projet est estimé à 19 500 € HT environ. Une subvention d'environ 60 % du montant HT pourrait être obtenue au titre des amendes de police.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur ce projet.

Il autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général du Gard au titre des amendes de police et à signer toutes pièces utiles et à intervenir.

***Délibération N°11/2012***

**Consultation bureau d'études pour élaboration avant projet traversée du village et demande de subventions**

Mr TALAGRAND rappelle au conseil qu'après les travaux de réhabilitation du réseau d'eau et d'assainissement, il serait judicieux de rénover la traversée du village. La majeure partie des travaux est prise en charge par le Conseil Général : 100 % de la chaussée et une participation pour les aménagements piétonniers et autres.

Afin de pouvoir chiffrer le montant des travaux, il convient que soit réalisé un avant projet de ces travaux. Pour cela, nous devons lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour réalisation de prestations intellectuelles. Un plan topographique a été réalisé à cet effet.

Il indique qu'une demande de subvention concernant cette étude doit être effectuée auprès du Conseil Général qui en finance une partie.

Le conseil après avoir délibéré :

- donne son accord sur ce projet
- autorise Mr le Maire à lancer une consultation auprès de cabinet d'études pour la réalisation d'un avant projet pour les travaux de réhabilitation de la traversée du village
- autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Gard concernant cette étude.
- autorise Mr le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir.

***Délibération N°12/2012***  
***Demande de subventions : Ecole***

**Ecoles :** Monsieur le Maire fait lecture au conseil de la demande formulée par Mme BENEZET, Directrice de l'Ecole de Lézan, sollicitant l'attribution de 2.500 € pour une classe de découverte dans le Cantal sur le thème « Volcans d'Auvergne ».

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une participation pour la classe de découverte dans le Cantal sur le thème « Volcans d'Auvergne » d'un montant de 2.500 €. Un mandat sera effectué sur le compte de l'OCCE 30 coopérative scolaire de l'école de Lézan.

Le Conseil tient à féliciter l'équipe pédagogique pour son initiative au profit des enfants.

***Délibération N°13/2012***  
***Subventions aux associations***

Mr le Maire présente au conseil les bilans des associations pour l'année 2010-2011 de Terre des enfants et de l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2011, les subventions suivantes :

Terre des Enfants	330	€.
APE	600	€



Concernant l'APE, , Mr le Maire rappelle que le goûter de Noël est offert par la commune aux enfants et est directement versé auprès du fournisseur, et que la subvention de l'USEP sera versée directement à l'OCCE des écoles.

***Délibération N°14/2012***  
***Demande de subventions : Ligue contre le cancer***

- Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention **de la Ligue Nationale contre le Cancer** pour l'année 2011.

Le Conseil après avoir délibéré, décide de ne pas octroyer de subvention à la ligue Nationale contre le Cancer.

***Délibération N°15/2012***  
***Demande de subventions : Association Prévention routière du Gard***

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention sollicitée par **l'association de Prévention routière du Gard**.

Le Conseil après avoir délibéré, décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.

***Délibération N°16/2012***  
***Création d'une association à la bibliothèque***

Mr le Maire expose au conseil que pour une meilleure gestion de la bibliothèque , pour optimiser le dynamisme de ce lieu et des activités qu'elle peut accueillir, et après diverses réflexions et débats, il paraît opportun que l'animation de celle-ci soit réalisée par une association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'une association chargée de dynamiser et d'animer la bibliothèque municipale.

Une information sur ce point sera réalisée afin que toutes personnes intéressées à adhérer à cette association puissent participer à la réunion qui se tiendra prochainement.

**Remerciements :**

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de Mme AGUETTANT, Mr et Mme DE MONTIS, Mme CHIFFE et de Mr DELEUZON pour le colis de Noël.

Les restaurants du cœur nous remercient pour le geste de solidarité effectué par le biais du prêt du camion pour le transport des denrées alimentaires de Nîmes au centre de St Christol les Alès.

L'association La Gerbe remercie la municipalité pour l'intérêt porté à leurs projets et pour l'octroi de la subvention 2011.

Mr Gilbert SAUCON, président des associations « Histoire et Patrimoine de Lézan » et « Club philatélique Lézannais » remercie la municipalité pour les subventions accordées pour l'année 2011.

***Questions Diverses :***

La commune de Générargues demande le prêt de la scène pour les 20 et 21 juillet 2012. Le conseil donne son accord pour le prêt de ce matériel car aucune association lézannaise n'en a besoin à ces dates.

Pose de rampe : Martine FOSSAT demande qu'une rampe soit posée au petit escalier devant la bibliothèque afin d'éviter d'éventuelle chute des usagers. Mr le Maire indique que le personnel technique fera le nécessaire.

Bibliothèque : Martine FOSSAT remarque qu'il serait nécessaire que la peinture des volets de la bibliothèque soit effectuée , Pascal FESQUET pense qu'il faudrait en profiter de rendre plus attrayant ce lieu en choisissant des couleurs plus gaies. Maryline AUBRUN rappelle qu'une petite table de lecture devait être achetée pour réaliser un petit coin lecture. Mr le Maire donne son accord de principe et attend les devis pour signature de la commande.

Chemin de la Caladette : Mr le Maire indique que le conseil Général va effectuer un nettoyage des abords de la voie SNCF. Il souligne également que la barrière du petit pont n'est pas encore réparée car nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de l'assurance.

Eclairage Public place du Temple : Mr le Maire indique que le lampadaire n'est toujours pas réparé car nous sommes toujours dans l'attente de la fin des procédures entre assureurs.

Containers : Annie LINSSOLAS indique que les freins des containers à ordures ménagères ne sont pas remis et que les containers se retrouvent sur la voie au chemin de Valaurie.

Communication : Eric SAINT PIERRE présente un carto guide des chemins de randonnées va être édité par la CCAA . Le 30 septembre 2012 aura lieu une randonnée pédestre, équestre et VTT entre St Sébastien d'Aigrefeuille, Cardet et Lézan. Tout le monde peut participer à cette manifestation.

Festivités : Bruno FRAISSE informe le conseil qu'une réunion a lieu le 24 janvier à 20 h 30 au foyer entre la vie associatives, la commission festivités et les responsables du festival du cirque qui aura lieu à Lézan au printemps 2012. Les membres du conseil sont invités à participer à cette réunion.

La séance est terminée à 23 h 00 .

***Délibérations prises dans la séance du Jeudi 19 Janvier 2012***

01-2012	<i>Droits de Prémption</i>
02-2012	<i>Budget Investissement : Délibération cadre</i>
03-2012	<i>Budget : Délégation du Maire art L1612-1 du CGCT</i>
04-2012	<i>Consultation : Choix du fournisseur Gaz</i>

Conseil Municipal de Lézan – Séance du 19 Janvier 2012

05-2012	<i>Consultation : choix de l'établissement bancaire pour emprunt de 100 000€</i>
06-2012	<i>Consultation : choix de l'établissement bancaire pour une ligne de trésorerie</i>
07-2012	<i>Personnel Communal : Indemnités de déplacement du personnel municipal dans le cadre de la formation professionnelle</i>
08-2012	<i>Personnel Communal : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade</i>
09-2012	<i>Personnel : tableau des effectifs du personnel communal</i>
10-2012	<i>Demande de subvention : Mises en sécurité dans le cadre des amendes de police</i>
11-2012	<i>Consultation bureau d'études pour élaboration projet traversée du village et demande de subventions</i>
12-2012	<i>Demande de subventions : Ecole</i>
13-2012	<i>Subventions aux associations</i>
14/2012	<i>Demande de subvention : Ligue contre le cancer</i>
15/2012	<i>Demande de subvention : Association Prévention routière du Gard</i>
16/2012	<i>Création d'une association à la bibliothèque</i>

***Signatures des membres présents à la séance du Jeudi 19 Janvier 2012***

Eric TORREILLES

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

GOSSE Frédéric

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TRILLON Christian

TALAGRAND Philippe

WEISS David